

fait, cette société a connu un succès remarquable.

La société a établi de nouveaux horaires, et comme on a pu le constater récemment, elle a établi un service entre Montréal, Chicoutimi et Wabush. Je suis convaincu qu'à la suite de l'activité commerciale, qui connaît actuellement une hausse marquée partout au Canada, la société Québecair pourra probablement obtenir un succès économique qui lui permettra d'exploiter son entreprise et de rendre service au public sans avoir recours au gouvernement. Mais tout de même, le gouvernement est toujours prêt à aider certaines sociétés de transport aérien, dans le seul but de fournir les moyens de transport essentiels pour le public.

M. Bourget: Monsieur le président, le ministre a déclaré tout à l'heure que si une subvention avait été accordée à une société de transport de l'Ouest, c'est parce qu'elle était la seule à exploiter un service dans cette région-là. Et si j'ai bien compris le ministre, il a dit que la société Québecair desservait exclusivement certaines régions nouvelles, comme Gagnonville et d'autres, dans le nord du Québec. Or, à mon sens, la situation est identique.

Si l'on a accordé une subvention à une société de l'Ouest parce qu'elle était la seule à desservir une région, je suis d'avis que la même politique devrait s'appliquer à l'égard de la société Québecair qui est seule à desservir ces nouvelles régions dans le nord du Québec, et je ne vois pas pourquoi on n'a pas accepté la recommandation de la Commission des transports aériens relativement à la société Québecair. Je comprends mal cette différence entre les deux politiques du gouvernement.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, mon honorable ami a mal compris. Dans le cas du service de Regina-Edmonton, via Saskatoon, Prince-Albert et North-Battleford, la société *Pacific Western Airlines* était la seule société de transport aérien, et lorsqu'elle a exprimé le désir de se retirer, aucune autre compagnie n'était intéressée à exploiter ce service déficitaire. Alors la population aurait été complètement privée de tout service aérien.

Dans le cas de Québecair, il s'agit d'une ligne aérienne régionale desservant des endroits comme Gagnonville, Manicouagan et Wabush, et je suis convaincu qu'au moins cinq ou six sociétés seraient consentantes à exploiter ce service de transport aérien parce qu'il est rémunératrice. Au fait, si Québecair décidait d'abandonner ce service demain matin, moins de 48 heures après, une autre société saisirait l'occasion de desservir ces régions-là. Voilà la différence.

Dans le cas des subventions versées à la *Pacific Western Airlines*, le public était menacé d'être privé de tout service aérien. Dans le cas de Québecair, la société devait faire face à certaines difficultés financières, mais je suis convaincu que les citoyens de la région mentionnée par mon honorable ami auraient bénéficié d'un service aérien.

M. Bourget: Monsieur le président, le ministre a parlé des difficultés financières de la société Québecair. Le ministre ne croit-il pas que les difficultés financières de cette société ont augmenté du fait qu'il lui avait promis une exploitation exclusive dans certaines régions, spécialement entre Québec et Sept-Îles?

Dans sa réponse, le ministre pourrait-il nous dire s'il a fait la déclaration suivante, à Rimouski, le 18 février 1961:

En autant que la compagnie Québecair est concernée, leurs problèmes sont actuellement à l'étude et une solution satisfaisante sera trouvée et mise en opération dans les dix jours qui suivront.

Alors le ministre pourrait-il nous dire si, en fait, les difficultés financières de la société n'ont pas augmenté à cause des promesses qu'il a faites à Rimouski?

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, je diffère d'opinion avec mon honorable ami à ce sujet, car à ce moment-là, précisément, la société en question avait acquis un équipement très coûteux, et ce depuis quelques mois seulement. Et lorsque *Air-Canada* a décidé de réduire ses tarifs, Québecair s'est vue en face d'un problème financier assez sérieux.

Pour ma part, j'ai tenté, à différentes reprises, de lui venir en aide par différents moyens. On n'a pas réussi dans chaque cas. J'ai essayé d'encourager les dirigeants autant que possible, parce que toutes les semaines il était question de faillite. J'ai toujours essayé de maintenir ce service, vu que cette société embauchait plusieurs centaines d'employés et assurait ainsi le gagne-pain d'une partie de la population de Rimouski.

Je me souviens qu'au cours de cette période difficile, le dévoué député de Rimouski (M. Morissette) était ici, à Ottawa, et me demandait de tâcher de maintenir le service de Québecair.

On a réussi à en maintenir l'exploitation et, aujourd'hui, les affaires de la société sont plus encourageantes. Tout nous laisse croire que cette société connaîtra encore de beaux jours et que la population du Bas du fleuve va continuer de bénéficier du service de cette société et de beaucoup d'autres qui desservent cette région.

M. Bourget: Monsieur le président, je comprends l'optimisme du ministre au sujet de la